



COMMUNIQUÉ DE PRESSE No 07/2018

25 juin 2018

La douane française et l'OLAF présentent les résultats de l'opération OCTOPUS II

OCTOPUS II est une opération douanière internationale de collecte de renseignements, impliquant 9 états européens et menée au plan national par la douane française, avec l'aide de l'OLAF (Office Européen de Lutte Anti-Fraude) et d'EUROPOL. Elle vise à identifier les réseaux criminels d'importation de marchandises textiles et chaussures en provenance de Chine transitant par le Royaume Uni. Les résultats de cette opération ont été présentés les 4 et 5 juin à la direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières.

Cette opération OCTOPUS II a été conduite de juin à décembre 2017; elle correspond à la plus longue opération de ce type réalisée à ce jour. Ses buts, étaient:

- de recueillir un maximum de renseignements sur les modes d'action de ces réseaux européens de fraude douanière et fiscale, de les partager et de les enrichir au plan communautaire;
- d'établir une cartographie des circuits de la fraude à l'échelle européenne;
- d'effectuer des contrôles immédiats ou des enquêtes a posteriori sur ces importations;
- de vérifier les éléments relatifs à des minorations de valeur massives dans le pays d'importation ainsi que les conséquences en matière de TVA dans les pays de destination.

L'opération a donné d'excellents résultats:

- plus de 1 000 camions contrôlés dont 277 participaient à des circuits de fraude (55 pour la France);
- l'Italie, la France, l'Espagne étaient les principaux pays de destination, et plus marginalement la Pologne, l'Allemagne, la Hongrie et la République Tchèque;
- 5 filières criminelles ont été identifiées et plusieurs sociétés-écran ont immédiatement été fermées dans plusieurs pays;
- plusieurs dizaines d'enquêtes ont été ouvertes au plan européen grâce aux renseignements collectés jusqu'en décembre puis à leur enrichissement dans les mois qui ont suivi;
- les valeurs déclarées à l'importation au Royaume-Uni, sur la base de fausses factures, étaient minorées de plus de 10 fois, entraînant un manque à gagner important pour la perception tant des droits de douane (qui contribuent aux recettes du budget de l'UE) que de la TVA dans les Etats Membres destinataires des marchandises;
- à l'occasion de cette opération, plus de 500 000 contrefaçons ont aussi été saisies en France.

OCTOPUS II a donc permis de confirmer que les fraudes à la valeur étaient principalement commises au Royaume-Uni et se prolongeaient par le non-paiement de la TVA dans les pays de destination. L'opération a plus particulièrement mis au jour que ces fraudes à grande échelle étaient le fait de circuits clandestins très bien organisés à

l'échelle européenne, extrêmement réactifs et ayant une excellente connaissance des failles des contrôles, des circuits logistiques, des systèmes des fausses factures et des flux financiers clandestins. De cette fraude massive découlent de nombreuses autres infractions : blanchiment, ventes sans factures, fraude fiscale, travail clandestin...

Ces résultats seront prochainement présentés au Groupe de Coopération Douanière de la Commission Européenne.

Mission, mandat et compétences de l'OLAF:

L'OLAF a pour mission de détecter les cas de fraude concernant des fonds de l'Union européenne, d'enquêter à leur sujet et d'y mettre un terme.

L'OLAF remplit sa mission:

- en menant des enquêtes indépendantes sur la fraude et la corruption portant sur des fonds de l'Union, afin de s'assurer que l'argent de tous les contribuables européens sert à financer des projets permettant de créer des emplois et de la croissance en Europe;
- en contribuant à renforcer la confiance des citoyens dans les institutions de l'Union en enquêtant sur les fautes graves commises par le personnel et les membres des institutions de l'Union;
- en élaborant une politique antifraude solide pour l'Union.

Dans le cadre de sa fonction d'enquête, qu'il exerce de manière indépendante, l'OLAF peut enquêter sur des questions relatives à la fraude, à la corruption et à d'autres infractions portant atteinte aux intérêts financiers de l'Union en ce qui concerne:

- toutes les dépenses à charge de l'Union: les principales catégories de dépenses sont les Fonds structurels, la politique agricole et les Fonds de développement rural, les dépenses directes et l'aide extérieure;
- certains domaines de recettes de l'Union, principalement les droits de douane;
- les soupçons de fautes graves commises par le personnel et les membres des institutions de l'Union.

Contacts presse :

Service presse de la douane : 01 57 53 49 91

Alina BUREA

Porte-Parole

Office Européen de Lutte Anti-Fraude (OLAF)

+32(0)2 29-57336

Email olaf-media@ec.europa.eu

<http://ec.europa.eu/anti-fraud>



[@OLAFPress](https://twitter.com/OLAFPress)